The background is a solid green color. There are two large, thick orange circular arcs: one in the top right corner and one in the bottom left corner, partially cut off by the edges of the page.

Adoption par
l'Assemblée
générale des
Nations unies
de *la Déclaration
universelle des droits
de l'Homme*

Adoption par
l'Assemblée
générale des
Nations unies de
*la Convention de
Genève de 1951
relative au statut des
réfugiés*

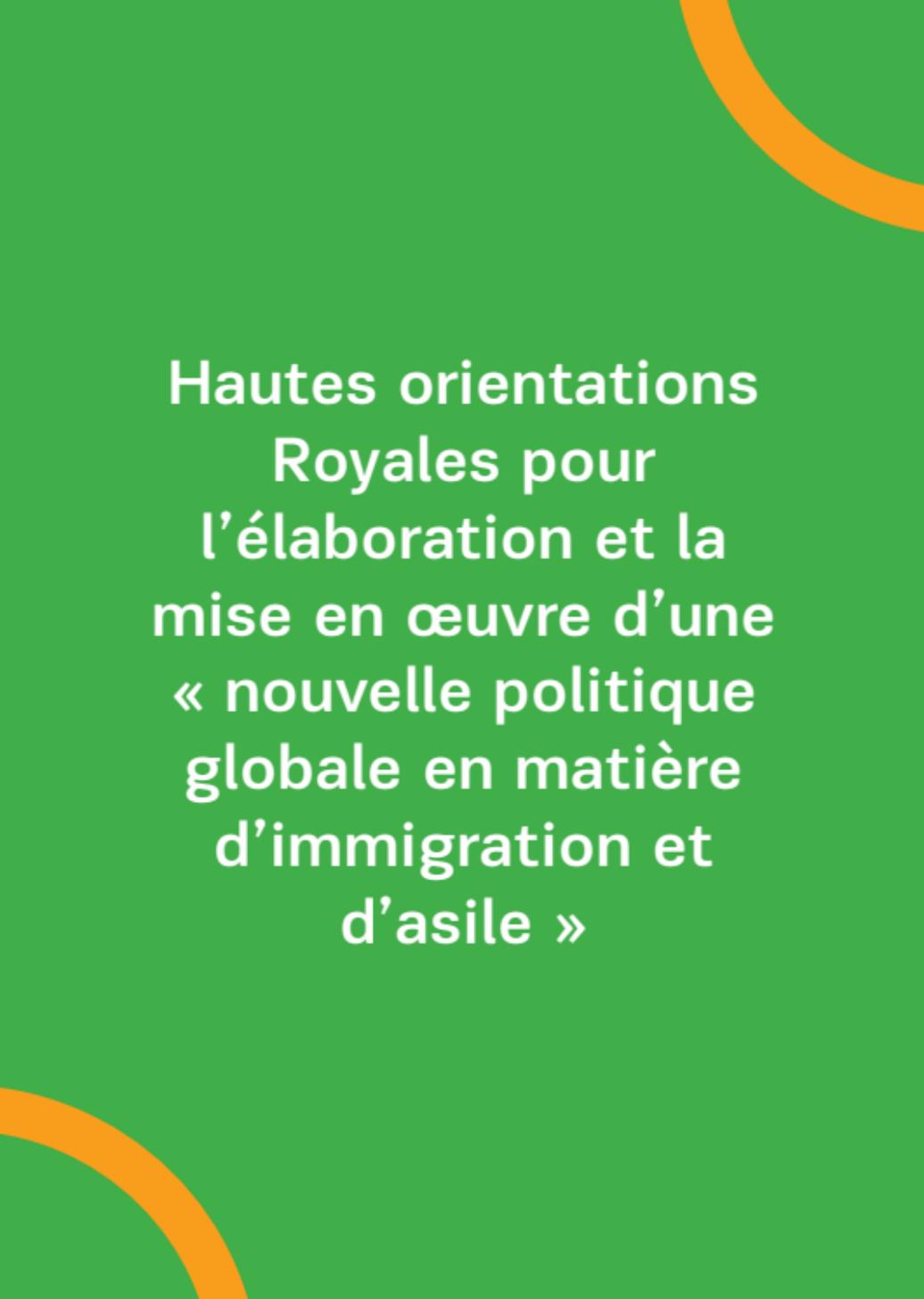
Ratification par
le Maroc de *la*
Convention de
Genève de 1951
relative au statut
des réfugiés

Adoption par
l'Assemblée générale
des Nations unies
de *la Convention
internationale sur
la protection des
droits de tous les
travailleurs migrants
et des membres de leur
famille*

Ratification par
le Maroc de
*la Convention
internationale sur
la protection des
droits de tous les
travailleurs migrants
et des membres de
leur famille*

***Adoption de la loi
n°02-03 relative à
l'entrée et au séjour
des étrangers au
Royaume du Maroc,
à l'émigration
et l'immigration
irrégulières***

**Signature d'une
déclaration politique
établissant un
partenariat pour
la mobilité entre
le Maroc, l'UE et 9
États membres.**

The background is a solid green color. There are two large, thick orange circular arcs: one in the top right corner and one in the bottom left corner, both partially cut off by the edges of the page.

**Hautes orientations
Royales pour
l'élaboration et la
mise en œuvre d'une
« nouvelle politique
globale en matière
d'immigration et
d'asile »**

The background is a solid green color. There are two large, thick orange circular arcs: one in the top right corner and one in the bottom left corner.

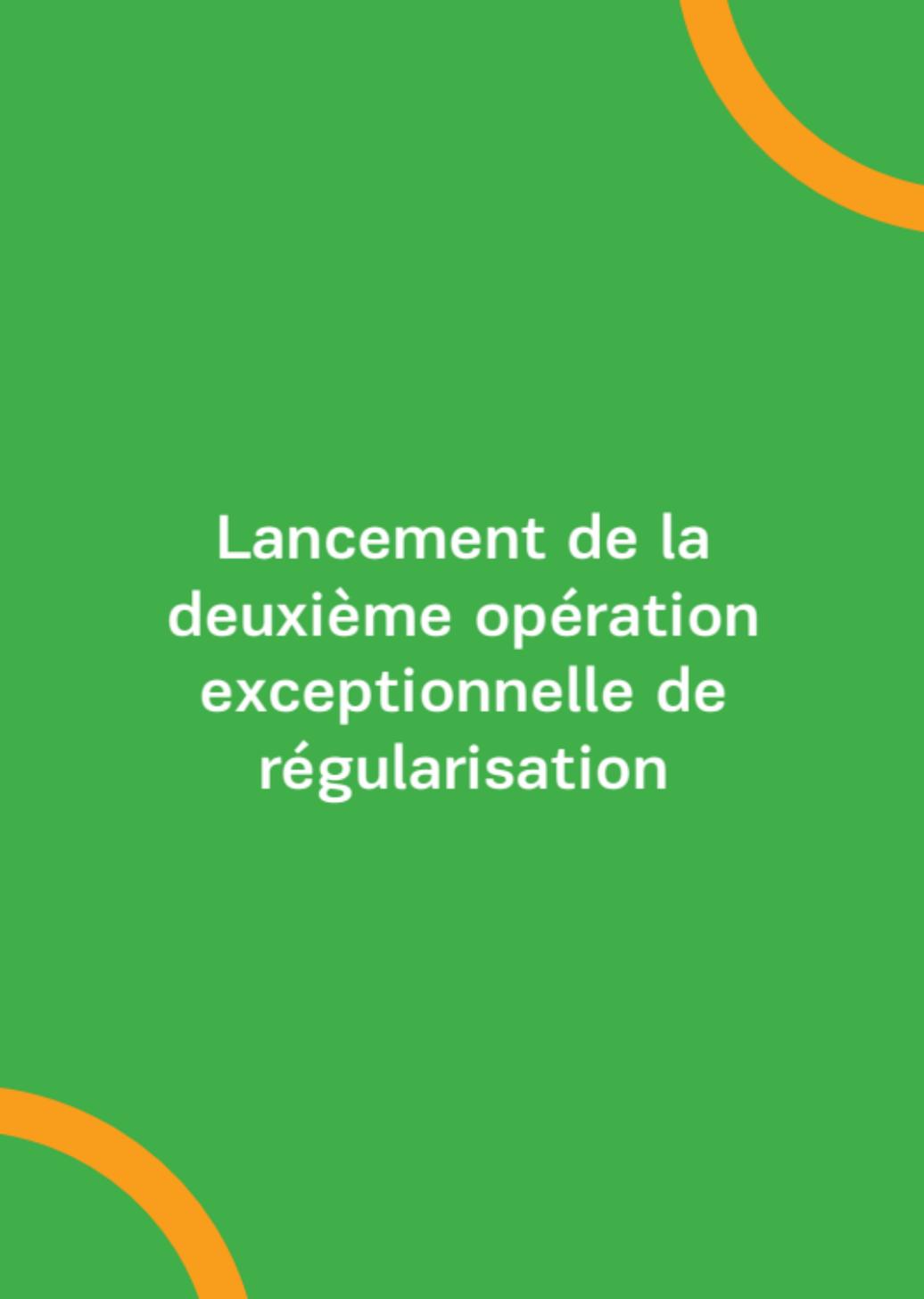
**Lancement de la
première opération
exceptionnelle de
régularisation**

The background is a solid green color. There are two large, thick orange circular arcs: one in the top right corner and one in the bottom left corner.

Adoption par
le Conseil du
gouvernement de la
Stratégie nationale
de l'immigration et
de l'asile (SNIA)

The background is a solid green color. There are two large, thick orange circular arcs: one in the top right corner and one in the bottom left corner, both partially cut off by the edges of the frame.

**Annnonce de la fin
de la première
opération
exceptionnelle de
régularisation**

The background is a solid green color. There are two large, thick orange circular arcs: one in the top right corner and one in the bottom left corner.

Lancement de la deuxième opération exceptionnelle de régularisation

Adoption à
Marrakech du *Pacte
mondial pour des
migrations sûres,
ordonnées et
régulières*

Ce texte constitue la base des droits humains. Il apporte tout un éventail de droits civils, politiques, économiques, culturels et sociaux que l'on retrouve dans les principaux traités internationaux de protection des droits humains.

Ce texte pose les principes fondateurs de la protection internationale des réfugié·e·s, notamment le principe de non-refoulement, c'est-à-dire l'interdiction du renvoi d'une personne vers un territoire où elle risque d'être persécutée (art 33) et le principe de l'immunité pénale pour l'entrée ou le séjour irrégulier des personnes en besoin de protection internationale (art 31).

Le Maroc fait partie des 146 États à avoir ratifié cette convention. Sous le protectorat, la France l'avait ratifié le 23 juin 1954 au nom du Maroc. Après son indépendance, le Maroc a confirmé cette ratification.

Ce texte attire l'attention de la communauté internationale sur la situation spécifique des personnes migrantes à chaque étape du parcours migratoire, mais aussi sur le besoin particulier de protection de ceux/celles en situation administrative irrégulière relative au séjour.

Le Maroc est le 2ème pays à avoir ratifié cette convention. Il a ainsi participé à son entrée en vigueur le 1er juillet 2003 (il fallait atteindre un total de 20 ratifications après l'adoption de la convention par les Nations unies)

Ce texte est la principale référence en matière de droits des personnes étrangères. Il définit les conditions d'entrée et de séjour sur le territoire marocain.

Une réforme avait été annoncée en 2013 dans le cadre de la nouvelle politique migratoire, mais n'a pas encore été adoptée.

Le Maroc est le 1er pays du Sud de la Méditerranée à avoir conclu un tel partenariat avec l'UE. Ce document pose le cadre de coopération entre le Maroc et l'UE/ États membres, ainsi que les objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre dans le domaine des migrations et de l'asile, dont une grande partie se concentre sur la lutte contre les migrations irrégulières.

**La nouvelle politique
migratoire se base
sur les conclusions et
les recommandations
du rapport du CNDH,
*Etrangers et droits de
l'Homme au Maroc - Pour
une politique d'asile et
d'immigration radicalement
nouvelle publiées le 9
septembre 2013.***

**23 096 personnes
régularisées (dont 10 162
femmes) sur un total de
27 649 demandes**

**Objectif : Assurer une
meilleure intégration
des immigrés et une
meilleure gestion
des flux migratoires
dans le cadre d'une
politique cohérente,
globale, humaniste et
responsable**

Conférence de presse
du ministère de
l'Intérieur annonçant
la fin de l'opération
exceptionnelle
de régularisation
et le « début du
démantèlement des
campements dans le
nord du Maroc ».

**27 660 demandes
déposées (pas de
données officielles sur
le nombre de personnes
ayant obtenu une
réponse positive ou un
titre de séjour à la suite
de l'opération).**

Ce pacte est considéré
comme l'un des
premiers documents
basés sur une approche
commune pour une
gestion internationale
des migrations. Il n'est
juridiquement pas
contraignant.

10 décembre 1948

The image features a solid blue background. In the top right and bottom left corners, there are partial, thick orange circular arcs. Centered on the blue background is the text "28 juillet 1951" in a white, bold, sans-serif font.

28 juillet 1951

7 novembre 1956

18 décembre 1990

The image features a solid blue background. In the top right and bottom left corners, there are partial, thick orange circular arcs. Centered on the blue background is the text "21 juin 1993" in a white, bold, sans-serif font.

21 juin 1993

The image features a solid blue background. In the top right and bottom left corners, there are partial, thick orange circular arcs. Centered on the blue background is the text "11 novembre 2003" in a white, bold, sans-serif font.

11 novembre 2003

The image features a solid blue background. In the top right and bottom left corners, there are partial, thick orange circular arcs. Centered on the blue background is the text "7 juin 2013" in a white, sans-serif font.

7 juin 2013



10 septembre 2013

The image features a solid blue background. In the top right and bottom left corners, there are partial, thick orange circular arcs. Centered on the blue background is the text "2 janvier 2014" in a white, bold, sans-serif font.

2 janvier 2014

The background is a solid dark blue color. There are two large, thick orange circular arcs: one in the top right corner and one in the bottom left corner, both partially cut off by the edges of the frame.

18 décembre 2014

9 février 2015

15 décembre 2016

The image features a solid dark blue background. In the top right and bottom left corners, there are thick, bright orange curved lines that form parts of larger circles, creating a modern, abstract design.

10 décembre 2018